

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes Lacs de  
Champagne

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **62**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **62**

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Juillet à dix-neuf heures, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 29/06/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Bruno DEZOBRY, président.

#### **Etaient présents** :

BAUCHET Josette, BERTIN Jean-François, BEUDOT Guillaume, BONDROIT Jean-Pierre, BONFILS Christian, BROUILLARD Elisabeth, CARTIER Isabelle, CARTIER Jacky, CEUNEBROUCKE Marcel, CHARDRON Nicole, CHATELAIN Jean-Michel, CHAUCHEFOIN Daniel, DE ZUTTER Marie-Chantal, DEZOBRY Bruno, DOISELET Maurice, DOIZELET Francis, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, GIRARD Brigitte, JACQUARD Gilles, LARGE Claude, LENS Thérèse, LORPHELIN Claude, MASSON Alain, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, PAILLEY Régis, PESME Joëlle, PREVOST Francis, QUINET Nadine, RESIDORI Jean-Philippe, SCHMIDT Xavier, SIBOIS Laurent

**Mandat de procuration** : BOURGOIN Michel par PREVOST Francis, CHARPENTIER Michele par DOISELET Maurice, DEGRANCOURT Didier par MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, HUNIN Denis par DEZOBRY Bruno, JOANOT Pascal par LENS Thérèse, MARTIN Brice par SCHMIDT Xavier, MATHIEU Bernard par SIBOIS Laurent, PETIT Catherine par CARTIER Isabelle, SZATAPSKI Régine par CHAUCHEFOIN Daniel, TEIXEIRA Solenne par GIRARD Brigitte

**Absents / Excusés** : AUBRY Christophe, BERGEON Jean-Marie, BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-Baptiste, BLANCO Elodie, BRUANT Pascal, BURR Michel, CHAMBON Hervé, CHOFFE Francis, CORNAERT Julien, LAURENT François, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PETIOT Pascal, PETIT Davy, PLOYEZ Philippe, ROBERT Roger, DHUICQ Nicolas, HERBIN Bernadette

**Secrétaire de séance** : Monsieur SCHMIDT Xavier

Membres présents.....32  
Absents ayant donné mandat de procuration.....10  
Absents.....20  
Votants.....42

#### **Délibération 2022 42**

#### **TARIFICATION SERVICES PERISCOLAIRES**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	42	42	0	0	0

Exposé préalable :

En 2022, l'inflation est à son plus haut niveau jamais observé depuis 1985.

Dans les services périscolaires, cette inflation se répercute sur :

- Les prix de la matière première pour la fourniture des repas,
- Les prix de l'énergie,
- Les prix des transports,
- Etc.

A titre d'exemple, dans le cadre de ses cantines an liaison froide, la Communauté de communes subit une augmentation du prix des repas achetés et livrés de 5% pour 25 000 repas annuels.

Consciente de l'importance de préserver les pouvoir d'achat des ménages du territoire, la CCLC doit aussi s'attacher à maîtriser sa dépense publique.

C'est dans cette objectif qu'il est proposé une augmentation des tarifs conformément au principe suivant :

- + 2% sur la garderie
- + 2.5% sur la cantine

La différence entre l'inflation réelle et l'augmentation pratiquée sera intégralement prix en charge par la Communauté de communes qui souhaite avant tout pouvoir préserver le pouvoir d'achats des familles du territoire tout en maintenant un niveau de service qualitatif.

Les tarifs proposés à partir de la rentrée de septembre 2022 sont les suivants :

LIBELLE DE LA PRESTATION	SERVICES PERISCOLAIRES			
	< QF 840		QF≥840	
	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023 et années suivantes	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023 et années suivantes
GARDERIE DU MATIN	1,15 €	1.17 €	1.36 €	1.39 €
GADERIE DU SOIR	1,77 €	1.81 €	1.98 €	2.02 €
GARDERIE MATIN ET SOIR	2,50 €	2.55 €	2.71 €	2.76 €
CARTE POUR 20 Présences de ½ h	15,60 €	15.99 €	19.07 €	19.55 €
CANTINE Régulier	4.16 €	4.26 €	4.16 €	4.26 €
CANTINE 1 <sup>er</sup> enfant	4.16 €	4.26 €	4.16 €	4.26 €
CANTINE 2 <sup>ème</sup> enfant et suivants	4.08 €	4.18 €	4.08 €	4.18 €
CANTINE Occasionnel	5.50 €	5.64 €	5.50 €	5.64 €
CANTINE PAI (Régime alimentaire sur indication médicale)	1 €	1 €	1 €	1 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité,**

**APPROUVE** les tarifs périscolaires présentés ci-dessus,

**PROPOSE** que la présente grille soit applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022 et jusqu'à une prochaine modification tarifaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 6 Juillet 2022  
Bruno DEZOBRY,

président.



BRUNO DEZOBRY  
2022.07.07 17:48:09 +0200  
Ref:20220706\_152406\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

**Bruno DEZOBRY**